

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

à retourner au COMITE DES FÊTES DE LIMETZ VILLEZ | 11 RUE DE LA MAIRIE 78270 LIMETZ VILLEZ

DATE LIMITE DE RETOUR : 15 septembre 2023

FOIRE A TOUT 16 SEPTEMBRE 2023

COORDONNEES EXPOSANT

Tout ou partie de ces coordonnées pourra être repris sur les outils de communication

Assurez-vous d'écrire lisiblement en lettres majuscules.	
Nom, Prénom ou dénomination sociale :	
Adresse complète :	
Coordonnée téléphonique :	mail :
Titulaire de la pièce d'identité N° :	Délivrée le, par :
N° immatriculation de mon véhicule :	
Déclare sur l'honneur (uniquement pour les particulies - De ne vendre que des objets personnels et usagés - De non-participation à 2 autres manifestations de r	•
Fait à	Le
Signature :	
RESERVATION EMPLACEMENT (cocher la	case correspondante)
☐ PARTICULIERS : Le droit d'exposition est fixé au tarif de 15 euros les 5	mètres. Règlement uniquement par chèque.
☐ PROFESSIONNELS : Le droit d'exposition est fixé au tarif de 25 euros les 5	mètre. Règlement uniquement par chèque.
Ci-joint le règlement de€ pour l'emplacement c	d'une longueur de mètres
N° de chèque :	



FOIRE A TOUT DE LIMETZ VILLEZ

Madame, Monsieur,

La Foire à Tout de Limetz Villez aura lieu cette année le :

16 SEPTEMBRE 2023 De 10h00 à 20h00 Lieu : Stade de Foot (Rue du Port)

Si vous souhaitez y participer, nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer, avant le 15 septembre 2023, les documents listés ci-dessous à :

COMITE DES FETES DE LIMETZ VILLEZ
Inscription Foire à Tout
MAIRIE – 11 RUE DE LA MARIE – 78270 LIMETZ VILLEZ

Seuls les dossiers complets seront pris en compte Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail ou téléphone

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail à <u>cdf.limetzvillez@gmail.com</u> (à privilégier) ou par téléphone au 07 69 01 00 27.

Dans l'attente de vous retrouver à cette occasion, recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Comité des Fêtes de Limetz Villez

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Pièces à fournir :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- Une photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso),
- Une photocopie de l'immatriculation au Registre du Commerces pour les professionnels,
- Paiement en chèque (à l'ordre du CDF) ou espèces correspondant au nombre de mètres linéaires que vous souhaitez.